

FICHE D'INSCRIPTION ADULTE

SECTION TENNIS - SAISON : 2021/2022

www.tennisambares.fr

INFORMATIONS ADHERENT



Nom : Prénom :
 Date de Naissance : Sexe : F M
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

Renseigner obligatoirement votre tél. portable et votre adresse mail lisiblement pour recevoir votre licence FFT et nos communications

Adresse mail :
 Tél mobile : Tél fixe :

- Nouvelle adhésion** – Vous n'avez jamais été inscrit(e) dans un club de tennis affilié à la FFT
- Nouvelle adhésion (ancien licencié FFT)** – Vous avez déjà été inscrit(e) dans un club affilié à la FFT – numéro de licence :
- Renouvellement** – Vous renouvelez votre inscription à l'AS AMBARES section TENNIS

FORMULE D'ADHESION ET TARIF

Sont inclus : la licence FFT et l'accès à l'ensemble des courts du 01/09 au 31/08

Formule d'adhésion	Tarif	Tarif famille*
Adhésion adulte jeu libre	<input type="checkbox"/> 125€	<input type="checkbox"/> 100€
Adhésion adulte jeu libre + 30 séances de cours collectifs de septembre à juin 1h30 par semaine hors vacances scolaires et jours fériés Selon places disponibles	<input type="checkbox"/> 275€	<input type="checkbox"/> 250€
NOUVEAU - Adhésion adulte « spécial parent » Réservé aux parents dont les enfants sont inscrits en cours collectifs et qui souhaitent jouer uniquement avec leurs enfants	<input type="checkbox"/> 50€	

* Avantage famille : réduction sur la cotisation de chaque membre d'un même foyer fiscal (hors adhésion « spécial parent »).

Noms et prénoms des autres membres du foyer :

Avoir COVID saison 2020/2021 : €

Total à régler : €

Le règlement total est demandé dès l'inscription. Modes de règlement acceptés :

- 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de « ASA Tennis ». Les chèques seront encaissés au 05/10, 05/11 et 05/12.
- Virement bancaire. Notre RIB est communiqué sur demande par mail à tennis@asambares.fr
- Paiement en ligne via l'application TENUUP.

PIECES A FOURNIR

<p>➤ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du <u>tennis en compétition</u> datant de moins d'un an.</p> <p>- Si le certificat médical ne porte pas la mention « tennis en compétition », votre licence FFT ne vous permettra pas de participer aux compétitions homologuées.</p> <p>- Vous êtes dispensé de fournir un certificat médical si vous renouvelez votre adhésion, votre dernier certificat médical date de moins de 3 ans, ET vous avez répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé « QS-SPORT ».</p> <p><input type="checkbox"/> J'atteste avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé QS-SPORT (Cerfa N° 15699*01).</p> <p><input type="checkbox"/> J'ai répondu « oui » à une ou plusieurs questions du questionnaire, je dois fournir un certificat médical.</p> <p>➤ Une photo d'identité (s'il s'agit d'une première adhésion)</p>	<p><i>Cadre réservé à l'administration</i></p> <p><input type="checkbox"/> Total à régler</p> <p>Licence</p> <p><input type="checkbox"/> Compétition <input type="checkbox"/> Hors compétition</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation QS-SPORT</p> <p>Paiement</p> <p>N° Chèque 1 : €</p> <p>N° Chèque 2 : €</p> <p>N° Chèque 3 : €</p> <p>Autre : €</p>
--	---

Lu et approuvé, le Signature :

Tournez la page svp →

PUBLICATION DE MON IMAGE

Le club peut être amené à utiliser des photographies ou des vidéos des membres du club dans nos publications, sur notre site internet ou dans le club house. Si vous ne le souhaitez pas, nous vous demandons de bien vouloir nous signifier votre refus à l'adresse de messagerie : tennis@asambares.fr

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Pathologies connues et précautions à prendre par le club en cas de crise (allergie, asthme, épilepsie, médicaments) :

- Je reconnais avoir été informé(e) qu'une licence FFT est obligatoirement incluse dans mon adhésion et qu'à ce titre je bénéficierai du contrat d'assurance souscrit par la FFT et que je peux souscrire aux garanties complémentaires de ce contrat, si je le souhaite. Plus d'informations sur le site de la Fédération Française de Tennis (www.fft.fr).

-J'autorise le club à me transmettre des informations par courriers, mails et sms.

-Je suis informé(e) que l'association sera amenée à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.

-Je reconnais avoir été informé(e) de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n° 78-17 du 6/01/1978). Ce droit d'accès et de rectification sur ce fichier s'exerce auprès du secrétariat du club. Le Règlement Général sur la Protection des données en date du 25 mai 2018 est consultable sur le site internet de l'association (www.asambares.fr).

Par le présent document, j'atteste avoir remis l'ensemble des documents obligatoires à l'inscription, avoir pris connaissance du règlement d'inscription de la présente fiche d'inscription (ci-dessous) et en accepter les règles.

REGLEMENT D'INSCRIPTION

1. L'adhésion à l'AS Ambarès implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur, consultables au Siège.

2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical (sauf dispense), et du règlement de la cotisation annuelle, non remboursable.

3. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.

4. La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.

5. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée, en fonction des contraintes des dirigeants, par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, par téléphone (sms, appel) ou encore par mail, sauf cas de force majeure.

6. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.

7. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

8. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avoir été entendu par la commission de discipline.

9. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.

10. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.

11. L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.